VILLE DE VITRY-SUR-SEINE
Direction Voirie Environnement
Service Administration Générale et gestion du Domaine Public
Courriel : accueil.voirie@mairie-vitry94.fr Téléphone : 01 46 82 82 15

DEMANDE D'AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Objet : Terrasse, Etalage, Store, Vitrine, Equipement publicitaire,
Dispositif de fixation pour le stationnement de 2 roues pour livraison
Formulaire à retourner rempli au courriel : accueil.voirie@mairie-vitry94.fr

DEMANDEUR

NOM – Prénom : ……..…….....

Adresse Personnelle : ……..……..
……..……..

Qualité du demandeur : ❒ Gérant ❒ Propriétaire du fonds de commerce
Autre : …… ❒ Exploitant ❒ Propriétaire des murs

Nom de la Société : ……

Adresse de la Société : ……...

Coordonnées Tél. domicile : ____ ____ ____ ____ ____ ____ Port. : ____ ____ ____ ____ ____ ____ __

Courriel : _____

Adresse de facturation : ……..……..……
……..……..

NATURE DE L'OCCUPATION

Terrasse ❒ Ouverte
❒ Fermée/Délimitée
❒ Couverte

Longueur : ….…..m

Largeur : ……..…..m

Surface : ….……m²

❒ Etalage

Durée : ……. Mois

Longueur : ….…..m

Largeur : ……..…..m

Surface : ….…..….m²

❒ Stores devant façade, marquises ou auvents / cloisons latérales de devantures

Linéaire total : …….m

❒ Rideau métallique en surplomb du domaine public

Dimensions : ……

❒ Vitrine, Conservateur à glace, Vitrine réfrigérée, Installations similaires

Longueur : ….…..m

Largeur : ……..…..m

Surface : ……..…m²

❒ Panneau mobile, Mobilier de fléchage, Chevalet publicitaire

Nombre d'unité : …….

DISPOSITF DE FIXATION POUR LE STATIONNEMENT DE 2 ROUES (réservé à la livraison)

Nombre de deux roues : ……. Longueur : …….m Largeur : ….…m Surface : ….…m²

ENGAGEMENT

Je, Madame/Monsieur……..……..., m'engage à avertir la Mairie de Vitry sur Seine de toutes modifications de date ou d'aménagement de l'installation.

L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation et les éventuels changements validés par les services municipaux (anticipation, prolongation, métrage, nature). La taxation mentionnée notamment dans cet arrêté prendra en compte ces modifications.

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

Je m'engage également à me conformer aux réglementations en vigueur qui s'appliquent à l'exercice de son activité, et notamment :

- les prescriptions de l'arrêté du Maire, à défaut,
- les règles d'accessibilité, de sécurité et d'hygiène,
- les demandes préalables d'autorisation pour tous travaux (façade ou installation d'enseigne)

PIECES ET RENSEIGNEMENT A FOURNIR

- une photo récente de l'établissement et de la terrasse sollicitée ;
- une photocopie du Registre du Commerce de l'établissement (moins de 3 mois) ;
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation (moins de 3 mois).

AVERTISSEMENT

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables : elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce. Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé. Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.
Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte.
La terrasse devra être nettoyée quotidiennement.
La responsabilité du pétitionnaire est engagée si celui-ci est à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

DROITS ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les droits et redevance d'occupation du domaine public sont actualisés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

TARIFS 2024

- ⇨ Terrasse ouverte : 34.40 € le mètre superficiel par an ;
- ⇨ Terrasse fermée ou délimitée : 86.00 € le mètre superficiel par an ;
- ⇨ Terrasse couverte : 86.00 € le mètre superficiel par an ; (pour une création joindre les plans)
- ⇨ Etalage : 34.40 € le mètre superficiel par an ;
- ⇨ Store, marquise, auvent, cloison latérale : 2,87 € le mètre linéaire par an ;
- ⇨ Vitrine : 34.40 € le mètre superficiel par an ;
- ⇨ Equipement publicitaire : 68.80 € l'unité par an ;
- ⇨ Dispositif de fixation pour le stationnement de 2 roues : 133.58 € le mètre superficiel par an

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

FAIT LE,

SIGNATURE DU PETITIONNAIRE
(Nom et qualité du représentant)
(Cachet de la Société le cas échéant)

Pour tout commerce bordant les voies départementales,
une copie de votre demande sera transmise pour autorisation au :
Conseil Départemental du Val-de-Marne - Hôtel du Département
Direction des Transports, de la Voirie des Déplacements
Service Territorial Ouest – 94054 CRETEIL Cedex
Tél. : 01 41 80 76 62

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE
Direction Voirie Environnement
Service Administration Générale et gestion du Domaine Public
Courriel : accueil.voirie@mairie-vitry94.fr Téléphone : 01 46 82 82 15

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
N° Enregistrement :	Avis : ❒ Favorable
Date :	❒ Défavorable
Observation : ……..	